

# MODALITES PRATIQUES POUR L'ACHAT ET LA VENTE D' ACTIONS PERNOD RICARD AU NOMINATIF PUR

## I. ACHATS D' ACTIONS

### 1) LE DONNEUR D' ORDRE N' EST PAS ACTIONNAIRE

#### a) Réception des instructions d' achat

- \_ La Société PERNOD RICARD met à disposition des actionnaires potentiels un numéro de téléphone dédié : + 33 (0)2 51 85 67 89. Les communications téléphoniques sont enregistrées.
- \_ Sur simple appel, il est adressé à l' actionnaire potentiel, par courrier :
  - La Convention de Compte Titres au Nominatif Pur, obligatoire pour un nouvel actionnaire
  - Le formulaire d' ordre d' achat
- \_ Celui-ci, après les avoir complétés, datés et signés, retourne ces documents à la SOCIETE GENERALE, accompagné d' un virement espèces, ou d' un chèque libellé en Euros, de 50 % du montant de l' ordre.
- \_ Les instructions seront transmises sur le marché dès que seront constatés la régularité des renseignements fournis et la réception des fonds.

#### b) Règlement des transactions

- \_ Dès que l' ordre est exécuté, un avis d' opération en compte nominatif est adressé à l' actionnaire précisant la somme restante à régler.
- \_ L' actionnaire doit alors verser le solde dû à réception de l' avis d' opération de Bourse.

### 2) LE DONNEUR D' ORDRE EST DEJA ACTIONNAIRE

#### a) Réception des instructions d' achat

- \_ Par fax au + 33 (0)2 51 85 53 42
- \_ Ou par téléphone au + 33 (0)2 51 85 67 89, ou par internet à l' adresse :  
[www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com) (Accès sécurisé avec code d' accès et mot de passe personnels)\*
- \_ L' actionnaire doit posséder une provision de titres en nominatif pur correspondant à 50 % de la valeur de l' ordre.

#### b) Règlement des transactions

- \_ Dès que l' ordre est exécuté, un avis d' opération en compte nominatif est adressé à l' actionnaire précisant la somme restante à régler.
- \_ L' actionnaire doit alors régler l' achat (frais de courtage inclus) à réception de l' avis d' opéré.

*\*La passation des ordres par téléphone ou par internet n' est autorisée qu' à réception du contrat prise d' ordre par téléphone ou Internet dûment signé et accepté par le titulaire*

## II. VENTES

### a) Réception des instructions de vente

- \_ Par fax au + 33 (0)2 51 85 53 42
- \_ Ou par téléphone au + 33 (0)2 51 85 67 89, ou par internet à l'adresse :  
[www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com) (Accès sécurisé avec code d'accès et mot de passe personnels)\*
- \_ Ces instructions seront transmises sur le marché sous réserve que l'actionnaire ait la provision suffisante sur son compte nominatif pur.

### b) Règlement des transactions

- \_ Le règlement est initié par SGSS par chèque (en France) ou virement bancaire le jour ouvré suivant la date de la vente sur Euronext Paris.
- \_ La Société Générale adresse un avis d'opération en compte nominatif à l'actionnaire et un avis de règlement à l'actionnaire.

*\*La passation des ordres par téléphone ou par internet n'est autorisée qu'à réception du contrat prise d'ordre par téléphone ou Internet dûment signé et accepté par le titulaire.*

## III. TABLEAU DES JOURS DE FERMETURE DE NYSE EURONEXT POUR 2020 \*

| Jours particuliers | Date                                  |
|--------------------|---------------------------------------|
| Jour de l'an       | Vendredi 1 <sup>er</sup> janvier 2021 |
| Vendredi Saint     | Vendredi 02 avril 2021                |
| Lundi de Pâques    | Lundi 05 avril 2021                   |

*\*Source Calendrier Euronext*

## IV. FRAIS DE BOURSE

Les frais de bourse perçus par la Société Générale, pour faire exécuter les ordres d'achat ou de vente sont les suivants :

- \_ 0,60% du montant total pour les ordres inférieurs à 75 000 Euros, avec un minimum de 14 Euros.
- \_ 0,50% du montant total pour les ordres compris entre 75 000 Euros et 150 000 Euros.
- \_ 0,40% pour les ordres supérieurs à 150 000 Euros

## V. RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement complémentaire sur cette procédure, l'actionnaire peut prendre contact avec :

SOCIETE GENERALE  
SGSS/SBO/CSS/BOC  
32 rue du Champ de Tir  
CS 30812  
44 308 NANTES CEDEX 3  
+ 33 (0)2 51 85 67 89

PERNOD RICARD  
Direction Juridique  
Typhaine de la Croix  
( 01.70.93.16.00)  
  
Direction de la Communication  
Olivier Cavil  
( 01.70.93.16.00)